

M. J. A. RENÉ PAQUIN est appelé.

Le président suppléant:

D. Vous êtes président de la division des proposés aux ascenseurs de la Fédération du service civil du Canada?—R. Oui, monsieur le président.

D. Vous avez soumis un mémoire au Comité?—R. Oui.

DIVISION DES PROPOSÉS AUX ASCENSEURS D'OTTAWA DE LA FÉDÉRATION DU SERVICE CIVIL

Au Comité parlementaire d'enquête sur le service civil.

HONORABLES MESSIEURS,—Nous, préposés aux ascenseurs du gouvernement du Dominion, demandons humblement la permission de soumettre ce qui suit à votre bienveillante considération.

N° 1. Nos salaires actuels sont au minimum de \$1,080 et au maximum de \$1,200 par an, exception faite d'environ vingt préposés qui touchent une gratification de \$60 par an et un préposé qui reçoit une prime spéciale de \$180 par an comme employé à l'ascenseur du Conseil privé. Ces salaires sont sujets aux déductions faites dans le moment. Nous sommes d'avis qu'ils sont insuffisants et injustes en vue de ce qui suit;

N° 2. Nous avons les capacités exigées par la loi du service civil et il nous faut pouvoir conduire toutes les catégories d'ascenseurs électriques et y faire des réparations sommaires. Nous devons faire le huilage, le graissage et le nettoyage du mécanisme dans les édifices appartenant au gouvernement, alors que dans les édifices loués ou les édifices qui ne sont pas occupés par le gouvernement ce travail est fait par le mécanicien à l'emploi de la compagnie d'assurance qui assure l'ascenseur.

N° 3. Sur notre personnel de 100, 96 sont des hommes mariés ayant de 4 à 12 enfants, regardés comme une richesse pour notre Dominion. Avec un salaire annuel de \$1,200 nous constatons, une fois les déductions faites, qu'il nous manque des choses nécessaires à la vie comme les soins médicaux et dentaires et beaucoup d'autres choses au-dessus de nos moyens.

N° 4. Nous travaillons huit heures par jour, tandis que la plupart des fonctionnaires ne travaillent que six heures et demie. La plupart des employés ont une heure et demie pour leur repas du midi alors qu'on ne nous donne qu'une heure.

N° 5. Nous sommes obligés de prendre nos vacances annuelles selon ce qui convient le mieux au ministère. La plupart des employés peuvent prendre leurs vacances de la façon et à l'époque qui leur conviennent le mieux.

N° 6. Certains ascenseurs fonctionnent 24 heures par jour et d'autres de 5h. 30 du matin à 11 heures du soir, par conséquent, la journée de travail des préposés est rompue, certains préposé devant diviser leur journée en trois parties afin de compléter leurs heures de travail, les samedis après-midi, dimanches et fêtes légales compris.

N° 7. Etant enfermés dans nos ascenseurs quand nous sommes au travail, nous nous trouvons exposés à des maladies parce que nous sommes en contact continuel avec le public et toujours dans un courant d'air. Comme la plupart d'entre nous sont d'anciens soldats, au physique affaibli, nous sommes moins résistants à la maladie que des gens plus fortement constitués, ce qui fait ressortir le fait que nous sommes insuffisamment payés. En effet, les soins médicaux et les médicaments sont des nécessités qui coûtent cher. Nous estimons qu'à cause de cela des privilèges spéciaux devraient nous être accordés en ce qui regarde les congés de maladie.

N° 8. La conduite des ascenseurs des édifices du gouvernement constitue un poste responsable. Le fait qu'il ne se produit pour ainsi dire aucun accident